



Obligations de validité d'un contrat

Par **ELACHKAR**, le **23/02/2011** à **07:43**

Bonjour,

Je voudrai savoir s'il y a des mentions obligatoires sur un contrat de transaction commerciale pour qu'il soit valide.

Si ces mentions n'y figurent pas, est-il légalement acceptable ?

Egalement: Si la mention: "...Renouvelable par tacite reconduction" est à respecter obligatoirement, sous peine d'être condamner, juridiquement, si l'on est poursuivi en justice?

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **14:10**

ça dépend du contrat